

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1483

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le romanche n'est pas rentable

L'IDÉE DE RELANCER UNE EXPOSITION NATIONALE EST NÉE DES RÉFLEXIONS, AU DÉBUT DES ANNÉES NONANTE, SUR LE manque de compréhension entre les communautés linguistiques de Suisse. L'intention était juste: soigner la cohésion nationale d'un petit pays quadrilingue n'est pas faire preuve de nationalisme étroit.

Dans ce contexte, l'abandon de l'unique projet romanche de l'Expo.02 ne manque pas de surprendre. L'occasion était pourtant excellente de rappeler aux dix millions de visiteurs l'existence de cette langue et la richesse culturelle de cette communauté de 40000 âmes. Lui assurer une place de choix dans l'Expo pouvait parfaitement contribuer à renforcer le sentiment de fierté à l'égard de la diversité culturelle et linguistique suisse.

On ne peut que rester bouche bée devant l'explication donnée par la direction de l'expo et le département Couchepin: le projet romanche «plaisir et mensonge» a été abandonné parce qu'aucun sponsor privé ne l'a jugé intéressant. Voilà qui montre, si besoin était, les conséquences qu'il y a à laisser les milieux économiques dicter le contenu d'une exposition nationale, projet éminemment public, collectif et voulu comme tel. Et si une région linguistique de Suisse est sacrifiée pour manque de rentabilité commerciale, c'est bien au politique qu'on le doit.

En premier lieu, la place excessive réservée au sponsoring commercial est le fruit de l'idéologie anti-étatique de

la droite helvétique. Tirillée entre une vague culpabilité patriotique et le désir dogmatique d'économiser les deniers publics, elle a finalement décidé de privatiser le patriotisme. On commence à entrevoir le résultat de cet état d'esprit: la visite du site Expo 02.ch, bardé de logos et de louanges aux sponsors, fait désormais penser à un long spot publicitaire.

D'autre part, la diversité culturelle, le respect des minorités linguistiques et la cohésion nationale ne soucient guère l'Expo et son commanditaire, à savoir le Conseil fédéral. Lorsque Pascal Couchepin, par la plume de son secrétaire général, fait écrire à la Ligue romanche qu'il regrette cette décision, on atteint le comble du cynisme. Le gouvernement aurait pourtant pu palier cette défection. Il pouvait soit demander au Parlement un crédit supplémentaire, soit intervenir auprès de la direction de l'Expo pour abandonner un autre projet au profit de celui-ci. En ayant le bon réflexe, le Conseil fédéral aurait simplement agi au nom de l'unité confédérale et de la protection des minorités.

Désormais, le masque est tombé, ou – pour utiliser la terminologie exposienne – le nuage s'est dissipé: les priorités retenues sont aussi désolantes que limpides.

RN

**soigner la cohésion
nationale d'un petit
pays quadrilingue
n'est pas faire
preuve de
nationalisme
étroit**

Sommaire

Transports: L'initiative Avanti fait du sur-place (p. 2)

Démocratie directe: Une votation n'est pas une pétition (p. 3)

Clandestins et réfugiés: Pour une politique franche et ouverte (p. 4)

Loi sur le Tribunal fédéral: Une réforme préjudiciable (p. 5)

Unidroit: En Suisse, pas trop de contraintes sur le trafic d'art (p. 7)

Recherches scientifiques: Surcharge des commissions d'éthique (p. 8)